



Cofinancé par
l'Union européenne



TUVAS'OU
Facilite votre accès aux soins

Fiche orientation

Aide financière TUVAS'OU

Aide financière pour faciliter l'accès aux soins, attribuée sur critères aux résidents principaux du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération empêchés de prendre un transport public pour se faire soigner sur l'agglomération ou dans un rayon de 50 km à partir du domicile. Cette aide sociale est versée sur justificatifs, sous forme de remboursement plafonné à 200€ par trajet (aller-retour). Un forfait de 6 euros par trajet (aller-retour) reste à la charge de l'utilisateur. Ces trajets devront être effectués par des prestataires d'accompagnement habilités choisis et payés par l'utilisateur, dans la limite de 7 trajets (aller-retour) entre le 1er juillet et le 31 décembre 2025.

**Document à destination des services prescripteurs à adresser au service TUVAS'OU : tuvasou@payssaintgilles.fr.
Contact : 02 51 55 55 55**

DATE :
Service prescripteur :
NOM /Prénom du contact :
Mail :

Identité et coordonnées de la personne concernée par la demande

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom marital ou d'usage : Téléphone fixe :

Nom de naissance : Téléphone portable :

Prénom : Email :

Date de naissance : Age :

Adresse postale :

CP : Commune :

Personne sous tutelle ou curatelle :

☐ OUI

☐ NON

Motif de la demande de remboursement pour l'accès aux soins

- ☐ Rendez-vous dans l'Agglomération
- ☐ Rendez-vous hors Agglomération
- ☐ Pour un besoin de transport définitive
- ☐ Pour un besoin de transport temporaire

Motifs de ces déplacements :

.....
.....
.....

Destinations de ces déplacements :

.....
.....
.....

Situation du foyer

- | | | |
|------------------------------------|---|---|
| ☐ seule | ☐ avec ses enfants | ☐ avec une tierce personne |
| ☐ en couple | ☐ avec ses parents | |

Situation actuelle

- ☐ Pour un enfant de moins de 10 ans
- ☐ Pour une personne de plus 85 ans
- ☐ Pour une personne ayant des difficultés physiques
 - Un fauteuil roulant manuel / électrique
 - Une(des) cannes(s)
 - Un déambulateur
- ☐ Pour une personne ayant des difficultés cognitives

Autre remarque :

La personne concernée reçoit-elle une aide alimentaire ?

- ☐ OUI
- ☐ NON

Cadre réservé au service TUVAS'OÙ

Conformément à la réglementation relative à la protection des données (Règlement général sur la protection des données (RGPD – règlement (UE) n°2016/679) du 27 avril 2016 et loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), les données collectées dans le cadre de la demande d'inscription au TUVAS'OÙ font l'objet de traitement informatisé mis en œuvre par le CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour permettre l'instruction de la demande d'attribution de l'aide sociale pour faciliter l'accès aux soins. Ces données sont conservées 5 ans après la clôture du dossier (clôturé par non renouvellement de la demande au 31 décembre de l'année N ou à la date de demande de clôture du dossier par l'utilisateur). Les données sont anonymisées au 31 décembre N+5.